



## NIVEAU

Formation initiale, Maintien



## PUBLIC CONCERNÉ

Personnels non certifiés mettant en oeuvre la protection des aéronefs.



## OBJECTIFS

Acquérir les connaissances permettant d'assurer la protection des aéronefs dans le respect des règles de sûreté.



## CONTENU

### Théorie

- Connaissance de la marche à suivre pour protéger les aéronefs et prévenir les accès non autorisés aux aéronefs.
- Connaissance des procédures pour sceller les aéronefs, le cas échéant.
- Connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires.
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité.
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence.

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.

### Durée à titre indicatif

3 h 30 (hors test 30 mn).

### Prérequis

Aucun.

### Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

### Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

### Validité

Maximum 5 ans.

### Contact

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-recette.signature-code.net/fr/>